

Adresse de correspondance :

Chancellerie municipale
Case postale 927
2740 Moutier
Tél. 032 494 11 11

Lettre aux sociétés utilisant
les salles communales
de Moutier

Moutier, le 10 mars 2020/js

Notre référence : 07.0841.0001

Mesures de protection contre le nouveau Coronavirus (Covid-19)

Madame, Monsieur,

Au vu de la situation actuelle en relation avec le nouveau Coronavirus (Covid-19), ainsi que des nouvelles directives et recommandations fédérales et cantonales, l'Organe de conduite communal a décidé **de revoir les conditions fixées en lien avec l'utilisation des salles communales.**

A partir du lundi 16 mars 2020, les participants à des activités ne devront plus remplir de questionnaire individuel.

En revanche, les consignes suivantes doivent être respectées pour toutes les activités :

Manifestations de 1000 personnes et plus :

L'organisateur doit annuler la manifestation.

Manifestations entre 150 et 1000 personnes :

L'organisateur doit effectuer l'analyse du risque avec le canton, en contactant la Hotline au no **+0800 634 634.**

Manifestations jusqu'à 150 personnes :

L'organisateur est libre d'organiser des événements. Il veillera toutefois à interdire l'accès aux locaux aux personnes qui se sont rendues dans un pays à risque, qui ont eu des contacts avec une personne atteinte par le Covid-19 ou qui présentent des symptômes tels que toux, fièvre ou difficultés respiratoires.

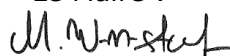
Enfin, il s'agira de dissuader les personnes particulièrement vulnérables à participer à la manifestation (personnes de 65 ans et plus, personnes ayant certaines pathologies comme des affections chroniques des voies respiratoires, une hypertension, un diabète, un déficit immunitaire, une maladie cardiovasculaire ou encore un cancer).

Si ces conditions ne peuvent pas être remplies, l'utilisation des salles est interdite. Une réévaluation de la situation interviendra ultérieurement.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et, tout en regrettant les désagréments causés, dictés par des impératifs de santé publique, nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Organe communal de conduite

Le Maire :



M. Winistoerfer